

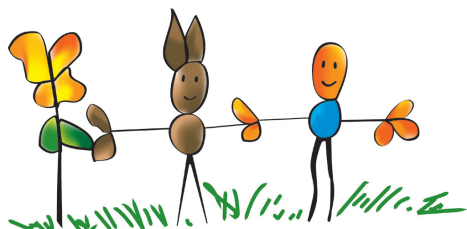
La Prairie asbl vous informe :

Dans le cadre des demandes de **déductibilité fiscale** en matière de **frais de garde** d'enfants de moins de 12 ans.
Déclaration fiscale 2010 - revenus 2009.

La Prairie asbl - Ferme d'animation - Maison de Jeunes - C.E.C. Ferme de la petite Vellerie à Mouscron a une reconnaissance auprès de l'ONE et suit un code de qualité depuis sa création. C'est pourquoi :

Vous avez le droit de réclamer votre **attestation** pour une déduction fiscale.

Compléter **la fiche de renseignements*** afin d'obtenir l'attestation fiscale 2010.
Elle est disponible au **bureau**.



Qui a droit ?

- Les contribuables qui ont des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 12 ans pour des dépenses extra-scolaires.
- le contribuable qui perçoit des revenus professionnels.
- Pour des stages dans des organismes reconnus par l'ONE.

Comment procéder : Vous présenter **la fiche de renseignements*** complétée + **une enveloppe timbrée** avec votre adresse pour pouvoir vous envoyer l'attestation. Nous vérifions notre fichier de présence des enfants et une attestation sera rédigée au secrétariat.

Vu le surcroît de travail que cette opération administrative risque de nous occasionner, nous vous demandons de vous présenter le plus tôt possible et de compléter la fiche renseignements*.

* la fiche est disponible sur www.prairie.be